

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS – Mme Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donner à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mme Christiane GANE – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MISE EN PLACE D'UN RESEAU
D'ACHATS, DE SERVICES ET
D'APPUI LOGISTIQUE DÉDIÉ AUX
ASSOCIATIONS DU GOSIER
(RASAL)**

CM-2018-3S-DCDP-48

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.3212-3 ;

Vu la délibération n° CM-2017-5S-DAJ-84 du 3 octobre 2017, autorisant le don de matériel informatique à des associations à but non lucratif ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission "Vie associative et démocratie participative" en date du 6 juin 2018 ;

Considérant l'importance du tissu associatif sur le territoire communal et leur caractère d'intérêt général ;

Considérant la force du lien social créé par les associations sur le territoire, à travers leurs actions et manifestations en matière sociale, culturelle, sportive, environnementale, économique, etc. ;

Considérant l'importance de mutualiser les moyens à disposition afin de garantir une offre pérenne et efficace ;

Considérant la politique publique de la Ville en termes d'accompagnement et de développement de la vie associative ;

Considérant l'adhésion des associations au plan d'action proposé par la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la mise en place d'un réseau d'achat, de services et d'appui logistique dédiée aux associations du Gosier (RASAL).

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous documents liés à la mise en œuvre du Réseau d'achats, de services et d'appui logistique aux associations (RASAL).

Article 3 : D'autoriser le maire à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 09 JUL. 2018 Et publication ou notification le 09 JUL. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint




- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mise en place d'un réseau d'achats, de services et d'appui logistique dédié aux associations du Gosier (RASAL)

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2018

Numéro de l'acte : CM20183SDCDP48 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SDCDP48-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres